



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° CRV - 3 -
SÉANCE N° 513 DU 27 JUIN 2022

ÉTUDE DE LA POLYCHROMIE DE L'ANCIENNE CHAIRE À PRÊCHER DU XVII^e SIÈCLE (MONUMENT HISTORIQUE) DE L'ÉGLISE SAINT-VÉNÉRAND - DEMANDE DE SUBVENTIONS

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 20 juin 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle n° 1 du Palindrome de Saint-Nicolas situé 25 rue Albert Einstein à Laval, en séance publique, sous la présidence de M. Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18 h 24), Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Marie Boissongotier, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy (à partir de 18 h 20), Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron (jusqu'à 20 h 02), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino (à partir de 18 h 41), Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 10), Didier Pillon (jusqu'à 19 h 26), Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, James Charbonnier, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié (jusqu'à 19 h 27), conseillers municipaux.

Étaient représentés

Marjorie François a donné pouvoir à Lucie Chauvelier, Camille Petron a donné pouvoir à Patrice Morin, Michel Neveu a donné pouvoir à Florian Bercault, Geneviève Pham-Sigmann a donné pouvoir à Antoine Caplan, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul (à partir de 20 h 02), Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière (à partir de 19 h 26), Pierrick Guesné a donné pouvoir à Didier Pillon (jusqu'à 19 h 26), Gwendoline Galou a donné pouvoir à Samia Soultani, Vincent d'Agostino a donné pouvoir à Lucile Perin, Henri Renié a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 19 h 27).

Sébastien Buron et Lucile Perin sont désignées secrétaires.

Compte rendu analytique de séance affiché le vendredi 1^{er} juillet 2022.

Mise en ligne sur Internet le 04/07/2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 27 JUIN 2022

ÉTUDE DE LA POLYCHROMIE DE L'ANCIENNE CHAIRE À PRÊCHER DU XVII^e SIÈCLE (MONUMENT HISTORIQUE) DE L'ÉGLISE SAINT-VÉNÉRAND - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Marie Boisgontier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code du patrimoine et notamment les articles L622-7 à L622-9,

Considérant que l'étude de la polychromie de la chaire à prêcher de l'église Saint-Vénérand présente un intérêt certain pour la ville,

Qu'il est nécessaire de procéder à cette étude,

Que le montant de l'opération est estimé à 3 168,00 € TTC,

Que cette opération peut bénéficier d'aides publiques et privées,

Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le principe d'étude de la polychromie de la chaire à prêcher de l'église Saint-Vénérand est approuvé.

Article 2

Le maire est autorisé à solliciter les aides publiques et privées les plus larges possible auprès des partenaires de la collectivité.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document permettant l'étude et son financement.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault